

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 JUILLET 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Lundi Vingt Quatre du mois de Juillet à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – MM. Jocelyn MARTIAL.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Ghislaine GISORS (excusée) – MM. Christian THENARD – Julien BONDOT – Mme Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**RAPPORTS ANNUELS SUR LE
PRIX ET LA QUALITÉ DES
SERVICES PUBLICS DE L'EAU
POTABLE DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF ET DE
L'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF –
EXERCICE 2015 et 2016**

CM-2017-4S-DAJ-50

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;

Vu le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SG/DICTAJ/BRA du 14 novembre 2016 n°971-2016-11-14-006 portant prise de la compétence eau et assainissement à la communauté d'agglomération du Sud-Est Grande-Terre "La Riviera du Levant" ;

Vu le contrat de délégation de service public ;

Considérant que les rapports faisant l'objet de la présente délibération ont pour but d'informer les usagers du service ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et Assainissement (SIAEAG), délégataire dudit service, a remis à la commune, des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif, pour les exercices 2015 et 2016 ;

Considérant que lesdits rapports ont été présentés à la commission consultative des services publics locaux dans sa séance du 5 juillet 2017 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour les exercices 2015 et 2016.

Article 2 : D'approuver les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour les exercices 2015 et 2016.

Article 3 : D'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2016.

Article 4 : D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces issues des présents.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

26 JUIL. 2017

Et publication ou notification
le

27 JUIL. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 24 juillet 2017

Pour extrait certifié conforme

**P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint**


- José SEVERIEN -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif - Exercice 2015 et 2016

Date de transmission de l'acte : 26/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 26/07/2017

Numéro de l'acte : CM20174SDAJ50 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170724-CM20174SDAJ50-DE

Date de décision : 24/07/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres